MENTORIEL
Formation professionnelle

ÉVACUATION ET MANIPULATION DES EXTINCTEURS

Réagir efficacement face à un départ de feu · Formation MENTORIEL

DURÉE	PARTICIPANTS	TARIFS
5 heures Présentiel - intra uniquement	4 à 15 stagiaires Tout salarié, tous secteurs	Intra : 750 € / groupe, net de taxe

▪ OBJECTIFS DE LA FORMATION

Objectif principal

Savoir reconnaître un départ de feu, donner l'alerte, mettre les personnes en sécurité, utiliser l'extincteur adapté sans se mettre en danger et participer à l'évacuation de son établissement, dans le respect de ses consignes de sécurité incendie.

Public visé : tout salarié ou professionnel, tous secteurs confondus, et plus particulièrement les personnes désignées pour intervenir ou encadrer l'évacuation (guides-file, serre-files).

Prérequis : aucun.

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

→ Expliquer comment naît et se propage un feu, et identifier les classes de feux.
→ Reconnaître les extincteurs et choisir celui qui convient au feu.
→ Donner l'alerte et appliquer les consignes affichées de l'établissement.
→ Éteindre un début de feu avec un extincteur, en sécurité.
→ Tenir son rôle dans l'évacuation : guide-file, serre-file, point de rassemblement.
→ Appliquer les règles de prévention du risque incendie au quotidien.

▪ DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

SÉANCE DE 5 HEURES - Comprendre, alerter, éteindre, évacuer

9 h 00 - 10 h 00 · Le feu et les extincteurs Accueil et objectifs ; obligations de l'employeur ; naissance et propagation du feu (triangle du feu), dangers des fumées ; classes de feux A, B, C, D, F et feux d'origine électrique ; types d'extincteurs (eau pulvérisée avec additif, CO2, poudre), fonctionnement et limites ; risques d'une mauvaise utilisation. Méthode : diaporama interactif, présentation d'extincteurs réels.

10 h 00 - 11 h 00 · Alerte et conduite à tenir Démarche d'alerte : qui, comment, quand ; mise en sécurité des personnes ; lecture des consignes et des plans affichés dans l'établissement ; priorités d'action face à un départ de feu ; gestes d'attaque : approche, posture, distance, balayage. Méthode : études de cas simples.

11 h 00 - 12 h 00 · Atelier évacuation Organisation et déclenchement de l'évacuation ; rôle des guides-file et des serre-files ; issues de secours et cheminements de l'établissement ; point de rassemblement et comptage. Méthode : exercice d'évacuation collectif dans les locaux.

12 h 00 - 13 h 30 · Manipulation des extincteurs Extinction de feux simulés ou réels par chaque participant ; choix de l'extincteur selon le feu ; cas concrets et exercices individuels ; débriefing personnalisé. Méthode : simulateur de feu écologique ou bac à feu sécurisé, extincteurs de démonstration par binôme.

ÉVALUATIONS - 13 h 30 - 14 h 00 · Quiz et conclusion

Évaluation : manipulation individuelle d'un extincteur face à un feu simulé ; quiz de validation ; rappel des points essentiels et retours d'expérience.

▪ MOYENS PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

Moyens et méthodes

· Diaporama interactif, études de cas simples.
· Extincteurs réels : eau pulvérisée, CO2, poudre ; extincteurs de démonstration par binôme.
· Simulateur de feu écologique ou bac à feu sécurisé ; EPI si nécessaire (gants, lunettes).
· Livret ou support numérique remis ; QR code de suivi administratif et d'émargement.

Évaluation et documents remis

· Exercice pratique individuel sur feu simulé ; quiz.
· Attestation de fin de formation MENTORIEL.
· Exercice d'évacuation pouvant être consigné au registre de sécurité de l'établissement.

▪ ACCÈS, FINANCEMENT ET ACCESSIBILITÉ

Modalités d'accès

· Inscription par téléphone ou courriel ; date convenue avec l'entreprise, au plus tôt 3 jours ouvrés après validation du dossier.
· Intra uniquement : dans vos locaux, partout en Corse, avec vos issues de secours et votre point de rassemblement.
· Non éligible au CPF. Prise en charge possible (FIPU, OPCO, France Travail, Agefiph) sous réserve d'éligibilité et d'accord du financeur.

Accessibilité et contact

· Aménagements PSH étudiés au cas par cas avec le référent handicap.
· Référent handicap : Séverine Molinero - 07 87 55 92 75 - contact@mentoriel.com
· Responsable pédagogique : contact@mentoriel.com - réponse sous 72 h ouvrées

Repère : l'employeur prend les mesures pour qu'un début d'incendie puisse être combattu rapidement (article R. 4227-28 du Code du travail). Lorsqu'une consigne de sécurité incendie est obligatoire, des exercices doivent avoir lieu au moins tous les six mois et être consignés au registre de sécurité (article R. 4227-39). Formation déclarée au passeport de prévention.